

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 4 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 31

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 27/04/2016

Objet de la délibération : Labellisation Espace VTT FFCT

L'an deux mille seize et le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes à Luriecq, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon, Alain Marquet, Alain Limousin, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean-Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Marie George Bouhe excusée a donné procuration à Roger Violante

Gilbert Soulier excusé a donné procuration à Iwan Mayet

Jean Louis Jayol a donné procuration à Annie Mallard

Hervé Béal a donné procuration à Josette Folleat

Excusés ou absents :

Anne Marie Kmieckik

Jean Marc Sardat

Jacques Blanchard

Bernard Fournier

Annie Grégoire

Christian Barjon,

Secrétaire de séance : Evelyne Chouvier

Pour	Contre	Abstentions
31	0	0

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160504-2016043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2016

M. le président rappelle qu'en 2005, la communauté de communes a mis en place un réseau de VTT, en partenariat avec les clubs locaux, les communes et la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT). Concomitamment le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) s'est déployé sur notre territoire, si bien que l'ensemble du réseau est classé. Une Charte intercommunale pour la randonnée a été signée pour l'entretien, la promotion et l'animation de ce réseau, en avril 2005. Ce réseau est promu à travers l'édition d'une affiche, d'une carte pliée du réseau (vendu 2 €), et de traces GPS sur le site openrunner (100 % du réseau VTT).

Aussi, M. le président propose aujourd'hui d'entreprendre les démarches visant à faire labelliser notre réseau intercommunal : « Espace VTT de la FFCT ». Pour ce faire il faut constituer un dossier et le déposer à la FFCT, faire acte de candidature en complétant le dossier. Ensuite, si la candidature est validée, les « droits d'entrée » sont de 1 530 € TTC la première année, puis 585 € TTC d'adhésion annuelle les années suivantes. En contrepartie, la FFCT promeut la base Vtt labellisée par le biais de son réseau national et le site <http://veloenfrance.fr/>. Elle fournit les flèches FFCT et le panneau de départ du réseau.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve le principe d'une candidature pour la labellisation « Espace VTT-FFCT » du réseau VTT du Pays de St Bonnet le Château ;
- Autorise le président à effectuer toutes les démarches afférentes.


Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St-Jean Soleymieux,
Le 4 mai 2016,

Le Président

Iwan MAYET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160504-2016043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2016